



Traité 'Houlin

Michna 4 - Chapitre 5

בארבעה פרכונים אלו,
מושחיטין את הטבח בעל כרחון;
אףלו שור שווה אלף דינרים,
וain לו ללוקם אלא דבר,
כופין אותו לשחת.
לפייכן אם מת,
מת ללוקם.
אבל בשאר ימות השנה,
אין כן;
לפייכן אם מת,
מת למכר:

A ces quatre occasions, on oblige le boucher à abattre [des animaux même] contre son gré ; même s'il y a un taureau qui vaut mille dinars et que l'acheteur n'a qu'un dinar [de viande], (c'est-à-dire qu'il a déjà payé au boucher un dinar de viande), on l'oblige à abattre [l'animal et à lui donner un dinar de viande]. Ainsi, si [le taureau] meurt [avant l'abattage, bien qu'aucun acte d'acquisition n'ait été accompli], il meurt aux [frais] de l'acheteur, [et celui-ci perd son dinar]. Mais le reste de l'année, ce n'est pas le cas. (Les autres jours, jusqu'à ce que l'acheteur effectue l'acte de tirer (méchikha) pour s'approprier la partie du taureau qu'il achète, le taureau reste en possession du boucher). Par conséquent, si [le taureau] meurt [avant la fin de la transaction], il meurt aux [frais du] vendeur, [qui restituera l'argent à l'acheteur].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.